

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 18 JUILLET 1872.

AVIS.

Le Bureau d'administration du NÉGOCIANT CANADIEN a été transporté dans la bâtisse au coin des rues St. Paul et St. Nicholas. Entrée, No. 10, rue St. Nicholas.

LA JAUGE ÉTROITE.

Au moment où l'on est sur le point d'entreprendre la construction d'un grand nombre de voies ferrées locales, en cette province, il nous paraît intéressant de mettre devant le public les conclusions d'un rapport sur la question de la largeur de voie qu'il est à propos de donner aux chemins de fer.

A sa dernière réunion annuelle tenue à St. Louis, la Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis chargea un comité d'étudier cette question. Le comité fit des recherches consciencieuses, consulta une foule d'ingénieurs, et après avoir mûrement délibéré, fit rapport en faveur de la voie étroite de trois pieds et demi.

Il est bon de remarquer ici que trois jauges se disputent la prépondérance, savoir: la jauge large de cinq pieds et demi. Elle est à peu près abandonnée sur tout le continent américain. Le Grand Tronc seul et l'Intercolonial au Canada, la conservent, mais devront tôt ou tard l'abandonner.

La jauge moyenne de quatre pieds huit pouces et demi, c'est celle-ci qui a été adoptée comme la base de tout le système de voies ferrées américaines, et c'est sur ce plan que seront construits en Canada les chemins du Pacifique de colonisation du nord et de la rive nord.

Enfin, la jauge étroite de trois pieds et demi qui est peu acceptée en Amérique, mais qui tend à s'y introduire de plus en plus.

La voie large sera abandonnée de toutes parts, à cause du coût de la construction et des énormes frais d'exploitation qu'elle entraîne.

La moyenne continuera d'être employée pour tous les chemins sur lesquels on fait un trafic pesant et considérable. Elle peut être exploitée et construite un tiers meilleur marché que la première, tandis qu'elle ne lui cède en rien sous le rapport de la sécurité et de la rapidité du transport. Elle est devenue à toutes fins que de droit la jauge nationale de l'Amérique.

Enfin, la voie étroite, comme les chemins de bois, convient fort bien pour aider à la colonisation, ouvrir les terres nouvelles, et à toutes les lignes où il est peu probable que le trafic requiert jamais une bien grande importance.

Il faut donc traiter de rêveurs les gens comme l'écrivain du *Daily News*, qui depuis des années ne cesse de rebâcher ou reingainer en faveur de la voie étroite pour des chemins appelés à accommoder un trafic aussi énorme que ceux de la rive nord et de colonisation du nord.

Ces principes incontestables posés, voici les conclusions du rapport auquel nous faisons allusion en commençant cet article:—

Le vaste ouest et le nord-ouest, avec leurs plaines et leurs prairies immenses, d'une fertilité sans égale et si faciles à cultiver, se ressentent aussi des pertes qu'ils éprouvent sur le produit de leurs travaux en conséquence du haut prix du transport.

La réduction du fret qui serait la conséquence immédiate de l'introduction générale de la voie étroite, ajouterait annuellement des millions de dollars à leur revenu, tout en bénéficiant le consommateur. Le développement général ne peut être atteint que par un système étendu de chemins de fer, et le prompt développement sera le résultat par des moyens économiques de transport. Nous pouvons donc conclure que les chemins de fer à voie étroite seront de beaucoup le meilleur moyen de développer généralement et promptement nos ressources, et cela pour les raisons suivantes:—

1o. Ne coûtant qu'environ la moitié des chemins à jauge large, toutes les sections peuvent être construites, ce qui leur permettra de se prévaloir de facilités de chemins de fer qui sans cela leur auraient manqué.

2o. Ce seront de bons placements à raison de l'économie de la construction, de l'exploitation et du peu d'intérêt à solder.

3. Ils fourniront ce qui est si nécessaire dans ce siècle. Des moyens économiques.

4o. En réduisant les frais de transport, ils développeront les ressources inexploitées beaucoup plus vite que nos grands chemins actuels, qui coûtent si cher et sont obligés de charger des taux si élevés.

5o. Leur adoption générale dans les sections dépourvues de facilités de chemins de fer, augmentera la valeur de la propriété bien au-delà du prix qu'ils coûteraient.

6o. En pénétrant dans ces sections et en développant rapidement leurs ressources à bon marché, ils apporteront un nouveau trafic considérable aux chemins à voie large, leur permettant de réduire leurs taux, stimulant ainsi de vœux, et créant de nouveaux intérêts.

7. Si l'on adopte pas la voie étroite dans les sections mentionnées plus haut, on retardera nécessairement la construction des chemins de fer jusqu'à ce qu'elles aient le moyen d'entreprendre les voies larges, avec leur haut prix de construction, d'exploitation et de transport.

Ces considérations sont assurément très fortes et s'appliquent aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis.

Nous avons d'immenses étendues de pays dénués de facilités de transport par chemin de fer, et dont le développement est en conséquence retardé sinon tout à fait empêché.

Les grandes lignes principales seront bientôt contraintes; il s'agit pour leur succès et dans l'intérêt général de les alimenter en créant des succursales et des embranchements. Ceux-ci pourraient et devraient être construits avec la plus grande économie possible, afin de les mettre en proportion des moyens disponibles pour les réaliser. C'est ici que la voie étroite jouerait son rôle de bienfaisant. Et c'est en pareilles circonstances que les recommandations du comité ont toute leur valeur et leur poids.

LA SOLUTION DE LA DIFFICULTÉ.

Dans un de nos récents numéros, nous disions que la grève qui s'était déclarée à New York en conséquence de l'agitation des huit heures avait eu pour résultat de rapprocher les patrons et de leur donner l'idée d'une ligne pour résister aux empiètements des ouvriers.

Cette extrémité est certainement douloureuse, et il ne fallait y venir qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation.

Mais enfin, s'il faut que la guerre ait lieu, s'il faut qu'une classe s'arme contre les autres, celles-ci ne peuvent se laisser égorger et ruiner sans défense. Il est nécessaire de résister à l'agression, et puisqu'une partie des classes ouvrières se sont organisées pour opprimer et ruiner les industriels, il n'est que de simple justice que ceux-ci voyent aux moyens de se défendre.

Donc l'idée d'une ligne des patrons a fait son chemin aux Etats-Unis, et nous voyons que l'organisation est commencée avec des bases larges et solides.

Une première et très nombreuse réunion a eu lieu, à laquelle assistaient plus de quatre cents des principaux industriels de New York. Ils ont résolu de se former en association, et ont adopté unanimement et signé les résolutions suivantes:—

Attendu que la législature de l'Etat de New York a passé une loi faisant de huit heures un jour de travail légal, ce qui ne s'applique qu'au cas où il n'y a pas d'autre entente entre le patron et l'ouvrier, et

Attendu que cette loi a été construite par les ouvriers comme une loi obligatoire, obligeant les manufacturiers à ne faire fonctionner leurs établissements que huit heures par jour, et leur défend d'employer des hommes qui sont disposés à donner plus de huit heures pour un jour d'ouvrage, et

Attendu que les intérêts du capital et du travail sont identiques et inéparables, nous croyons que ce doit être l'objet des manufacturiers de maintenir l'entente entre eux et leurs ouvriers, et que nous sommes animés d'un désir consciencieux de faire tout en notre pouvoir pour le bonheur de ceux qui dépendent de nous pour leur emploi, et

Attendu que les patrons soussignés, représentent les intérêts généraux manufacturiers affectés par les exigences des combinaisons qui entreprennent de régler les conditions du travail, ont été requis par leurs employés de réduire les heures de travail de dix à huit, et

Attendu que nous avons donné au sujet notre sérieuse attention, et que nous trouvons que le travail coûte plus cher à New York que partout ailleurs—ce qui a chassé de notre ville un grand nombre de maisons manufacturières—et comme une réduction des heures de travail augmenterait le prix de la vie, il serait nécessaire pour permettre aux artisans de vivre aussi bien qu'auparavant de leur payer plus pour huit heures de travail que nous leur payons pour dix, l'augmentation du prix de la production étant une charge directe sur le producteur, et qu'en conséquence de la rigoureuse concurrence qui nous est faite du dehors, il nous est impossible d'accéder à cette demande; c'est pourquoi nous avons

Résolu qu'à l'avenir nous paierons nos ouvriers à l'heure, et n'emploierons que ceux qui sont supposés à travailler dix heures par jour, et nous fermerons nos établissements s'il le faut, et les tiendrons fermés jusqu'à ce que nous puissions trouver des ouvriers disposés à travailler à ces conditions.

Et comme les prétendues associations de protection (*Trade's Union*) par leurs exigences arbitraires et déraisonnables, ont beaucoup fait pour troubler les relations entre les patrons et les ouvriers par la formation de combinaisons pour assurer les mêmes gages aux ouvriers inférieurs et supérieurs, indiquant aux patrons les conditions auxquelles ils seront libres de faire leurs affaires, en certains cas imposant de grosses pénalités aux patrons qui enfreignent les règlements adoptés par leurs ouvriers, et considérant qu'une pareille tyrannie est incompatible avec les meilleurs intérêts des uns et des autres, en conséquence il est

Résolu que nous ne garderons plus dans notre emploi aucun ouvrier coupable de quel acte illégal dans le but d'établir d'une manière arbitraire les relations entre les patrons et les ouvriers: Et en conclusion nous en appelons à tous les artisans individuellement, et les engageons à suivre leur propre bon sens dans la crise actuelle et de fuir les mauvais conseils.

Résolu qu'un comité de trois personnes, appelé *Comité Central Exécutif des Patrons* soit nommé, avec pouvoir de convoquer d'autres assemblées de cette association; de rédiger des règlements pour sa gouverne et de lui soumettre des suggestions de temps à autre, et à adopter pour la protection des patrons telles mesures jugées propres à amener cette action commune nécessaire au maintien des droits et des intérêts des hommes d'affaires.

Résolu que les patrons en général, soient invités à signer les résolutions que nous avons passées comme une preuve de leur approbation et qu'ils partagent les principes qui y sont exprimés.

Le comité exécutif fut nommé, se remit immédiatement à l'œuvre et obtint de toutes